

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 475

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« d) Sont ajoutées deux phrases ainsi rédigées : « Les indicateurs qualité permettant de ventiler l'enveloppe qualité intègrent des indicateurs de résultats et non seulement de procédure, y compris des indicateurs de mesure de la satisfaction des usagers. Ces indicateurs, communs à l'ensemble des établissements, sont évalués en tenant compte de la typologie d'activité de ces établissements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de garantir ici l'équité du dispositif de financement ainsi que sa qualité.